

# Emploi et durabilité résumé



# Emploi et durabilité

## Résumé

Charles Robson



FONDATION EUROPÉENNE  
*pour l'amélioration des conditions de vie et de travail*

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999

ISBN 92-828-5027-7

© Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 1999

Pour les droits de traduction ou de reproduction, s'adresser au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Wyattville Road, Loughlinstown, Co. Dublin, Irlande.

*Printed in Ireland*

Le papier utilisé pour cette publication est sans chlore et provient de forêts replantées d'Europe du Nord. Pour trois arbres abattus, au moins un est planté.



## Résumé

## Emploi et durabilité

La mondialisation n'oblige pas seulement les industries mais les pays à être plus efficaces. Il faut évaluer plus qu'avant l'effet économique de chaque politique. L'importance macro-économique de la politique de l'environnement force les politiques à être en accord avec le développement. Enfin, on s'intéresse de manière constante aux emplois.

En Europe, le Traité d'AMSTERDAM incarne tous ces objectifs : “promouvoir le progrès économique et social ainsi qu'un niveau d'emploi élevé et parvenir à un développement équilibré et durable”. La Commission européenne a établi notamment un lien entre l'emploi et l'environnement dans une communication IP/97/1003 – Construire une Europe durable.

C'est le rapport résumé définitif d'un programme quadriennal de travail sur **l'emploi et la durabilité** de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Le programme de travail va plus loin et fait l'objet de 10 autres rapports indiqués à la page 10.

Le travail décrit ici s'appuie sur deux couples d'hypothèses concurrentes choisies pour refléter les attentes et les craintes du monde politique et des affaires. Il étudie les démarches des gouvernements européens pour comparer l'impact économique et de l'emploi de leurs politiques de l'environnement très divergentes, et par là il fournit quelques indices à partir desquels on peut mettre en place des politiques.

- **Couple d'hypothèses 1** : les entreprises qui sont dotées des meilleures pratiques en matière d'environnement ont plus de chances/moins de chances de préserver plutôt que de perdre des emplois.

- **Couple d'hypothèses 2** : ces emplois peuvent être créés/ne peuvent pas être créés en faisant passer l'impôt sur les salaires à l'environnement.

Le premier couple d'hypothèses a été testé dans trois études de cas sectorielles en mesurant et en comparant la performance environnementale et économique des PME en concurrence à l'intérieur de plusieurs pays de l'UE ou à l'extérieur. Le deuxième couple d'hypothèses a été testé non pas par la recherche de la manière habituelle mais en demandant aux conseillers de ministres et d'entreprises en Europe de s'expliquer les raisons de leurs positions stratégiques différentes. En outre, on a pris des mesures pour étudier deux hypothèses supplémentaires : l'une sur l'impossibilité générale de mesurer l'impact pour évoluer le rapport coût-performance de politiques et la validité des modèles ; et l'autre pour savoir si le changement technologique et les comportements conçus pour promouvoir la durabilité créent des emplois.

### **Hypothèse 1 : les réponses aux politiques environnementales actuelles**

Dans trois études sectorielles, on a mesuré l'impact **réel** de la réglementation en matière de l'environnement sur les PME, source majeure d'emploi. Les trois secteurs étaient l'industrie alimentaire, les carreaux de céramique, les fonderies. Les entreprises ont été interrogées pour définir quels ajustements elles ont apporté à leurs processus industriels et autres activités pour respecter la réglementation existante en matière d'environnement, et quels en étaient les coûts. Ces mesures présentent un problème : on ne peut pas comparer avec ce que l'entreprise aurait fait si la réglementation n'avait pas été imposée. On utilise un **raisonnement négatif**. Néanmoins, on peut faire des comparaisons en mettant en parallèle des entreprises ayant des concurrents nationaux et internationaux et qui ont la même taille, le même produit, c'est-à-dire à l'intérieur d'un même pays, un même régime réglementaire, et entre les pays qui ont des régimes différents en matière d'environnement. Puisque l'on ne peut comparer que le comparable, on peut alors expliquer des différences de performance par rapport aux différences entre les réglementations, ou de montrer qu'il n'y a pas de différences en dépit des différences. C'est la première fois que l'on a utilisé cette méthodologie qui consiste à **comparer des entreprises de même grandeur** pour mesurer l'impact de la réglementation en matière d'environnement sur la compétitivité. La méthodologie a été appliquée dans le détail dans les industries alimentaires, et généralement dans les deux autres études.

Les impacts à court terme de la réglementation sur l'environnement, mesurés directement dans seulement deux de ces études, ont été relativement faibles et positifs : 0,53 % et 1 % de l'emploi total respectivement. Dans la troisième étude, on n'a procédé à aucune mesure, mais on prévoyait un impact négatif d'un même ordre de grandeur. Ces impacts micro-économiques reflètent la conclusion générale de l'OCDE sur les études macro-économiques selon laquelle "l'effet net de l'emploi sur les politiques environnementales est légèrement positif, bien qu'il soit limité, ce qui correspond à la signification et à l'impact limité au niveau macro-économique des politiques environnementales".



## Conclusions

Comme il était impossible de mesurer l'impact sur l'emploi à long terme, on a utilisé la compétitivité comme substitut, en ayant recours à l'argument selon lequel la survie à long terme d'une entreprise ou d'un secteur dépend de sa capacité de rester concurrentielle. Mesurer l'impact sur la compétitivité ne définira pas le niveau prévu d'emplois, mais indiquera si l'emploi a des chances d'être préservé ou détruit.

- Dans la recherche sur les industries alimentaires, les 67 entreprises visitées étaient toutes confrontées à une compétitivité très forte au point de vue national et international. La recherche a montré que leur succès, et donc leur survie, n'étaient pas affectés par les coûts imposés par la réglementation en matière d'environnement aux niveaux mesurés, c'est-à-dire 0,04 % à 1,56 % du chiffre d'affaires.
- Dans l'industrie des carreaux de céramique, des entreprises du district de Sassuolo (Italie), en raison de l'augmentation de la pollution due à des raisons géographiques, étaient confrontées à des normes environnementales plus strictes que celles exigées pour des entreprises isolées. La conclusion est que les entreprises céramiques de Sassuolo restaient compétitives aux niveaux national et international avec des coûts environnementaux d'environ 5 à 8 % des coûts totaux de production.
- La conclusion sur les fonderies a montré que ces entreprises au Royaume-Uni sont soumises à des législations environnementales plus strictes et sont en général plus rentables que celles en Espagne : le taux moyen des bénéficiaires par rapport au chiffre d'affaires étant de 7,3 % pour les entreprises britanniques comparés à 0,1 % en Espagne.

Ces conclusions sont si importantes qu'elles font l'objet d'études plus approfondies dans le cas des entreprises des produits alimentaires, où la méthodologie qui consiste à comparer des entreprises de même grandeur a fourni les chiffres comparatifs les plus intéressants. Le tableau 1 montre comment les coûts qu'entraîne la législation varient pour les entreprises dont la performance compétitive par rapport à cinq critères différents est en moyenne de 25 % supérieure à la moyenne pour les entreprises échantillons.

Tableau 1: *Performance compétitive au-dessus de la moyenne selon des critères et des coûts environnementaux différents comme pourcentage du chiffre d'affaires*

Pour les entreprises au-dessus de la moyenne nationale par rapport à chacun de ces critères	Allemagne	Allemagne	Irlande	Irlande	Italie	Italie
	Produits laitiers	Viande	Produits laitiers	Viande	Produits laitiers	Viande
Comparaison internationale	0,69	1,28	0,07	0,4	0,17	0,32
Valeur ajoutée	0,87	1,08	0,1	0,26	0,19	0,39
Productivité physique	1,56	1,07	0,37	0,28	0,29	0,28
Exportations	0,69	0,39	0,21	0,55	0,21	0,29
Croissance de l'entreprise	1,43	1,70	0,04	0,21	0,3	0,63
<b>Moyenne de l'échantillon</b>	<b>0,87</b>	<b>1,02</b>	<b>0,26</b>	<b>0,44</b>	<b>0,25</b>	<b>0,33</b>

Source : *Hitchens et al, The Firm, Competitiveness and Environmental Regulations* (voir liste de références, page 11)

Ces conclusions indiquent que des mesures prises pour protéger l'environnement sont peut-être moins nocives pour l'efficacité économique qu'on ne le pense souvent. On croit généralement que la réglementation en matière d'environnement augmente les coûts, et de là, le prix des produits, tout en entraînant une diminution du rendement et de l'emploi. Ces effets négatifs seraient mitigés si les changements technologiques entrepris pour réduire les frais étaient encouragés par la réglementation, si les entreprises avaient une position dominante et si la demande était moins variable. En outre, on note que d'habitude les entreprises n'ont pas immédiatement une maîtrise totale des coûts, et ainsi la réglementation permettrait d'améliorer les techniques utilisées et entraîner une meilleure utilisation des matériaux. De telles améliorations réduiraient dans une certaine mesure les coûts de la réglementation.

Deux autres conclusions sur l'étude relative aux industries alimentaires sont donc pertinentes : (i) le nombre d'initiatives en matière de technologies propres adoptées par les entreprises a augmenté avec les coûts et la conformité en matière d'environnement, (ii) il y a généralement un lien direct entre des niveaux de compétitivité au-dessus de la moyenne et une utilisation au-dessus de la moyenne d'initiatives environnementales.

Enfin, il a été demandé aux entreprises de transformation de produits alimentaires quels étaient pour elles les inconvénients de concurrence les plus sérieux. (Voir tableau tbl2) Le tableau 2 montre que, même si la concurrence est très forte, ces entreprises ne pensent pas que les coûts environnementaux soient un facteur important influençant la survie ou la croissance des entreprises échantillons, à l'exception des quelques entreprises d'Allemagne de l'Est confrontées à des dépenses d'équipement liées à la conformité en matière d'environnement en plus d'autres coûts de transition.

Tableau 2 : *Désavantages concurrentiels*

Désavantages concurrentiels	Allemagne de l'Est	Allemagne de l'Ouest	Irlande du Nord	République d'Irlande	Italie du Nord	Italie du Sud
Qualité de la main d'oeuvre/ relations professionnelles	1	2	2	–	7	7
Lieu	4	2	5	3	–	4
Pression sur les prix	–	–	–	–	8	8
Manque de produits à valeur ajoutée/ innovation	2	1	1	1	4	6
Demande/ surcapacité instable	3	1	1	1	3	3
Mauvaise commercialisation	1	5	–	1	2	2
Prix des matières premières	1	2	4	1	–	–
EBS	2	4	1	1	–	–
Age de l'usine	–	3	2	3	–	–
Coûts environnementaux élevés	7	1	–	–	–	–
Fourniture de matières premières	–	–	–	2	–	–

Source : Hitchens et al, *The Firm, Competitiveness and Environmental Regulations* (voir liste des références, page 11)



## Hypothèse 2 : Les écotaxes et un transfert fiscal

Le deuxième couple d'hypothèses a été testé non pas par la recherche, qui est déjà considérable, mais en demandant aux conseillers des ministres et d'entreprises en Europe de s'expliquer les raisons de leurs positions très divergentes. D'abord, on examine pourquoi un ministre des Finances voudrait introduire une écotaxe, et deuxièmement, si le revenu généré pour réduire les impôts sur le salaire améliorerait l'emploi et l'environnement, en créant ainsi un double dividende par un transfert fiscal. Les différences essentielles qui existent entre le gouvernement et les entreprises sont étudiées en même temps que les perceptions que fournissent les recherches et les décisions politiques. Les réactions des industries et des personnalités politiques s'appuient sur des documents et des présentations de conseillers aux ministres des Finances, de l'Environnement, de la Table ronde des industriels européens et de la European Brands Association.

Pour faire en sorte que plusieurs pays "verdissent" le système fiscal, certains essaient de savoir si un transfert fiscal environnement/travail crée des emplois - ce qui est le deuxième couple d'hypothèses. D'autres soulignent que les écotaxes devraient se concentrer sur des objectifs environnementaux et qu'il faudrait s'attaquer autrement aux problèmes du marché du travail. Tous les pays acceptent que, au niveau auquel les écotaxes et transferts fiscaux sont appliqués et proposés à l'heure actuelle, l'impact sur l'emploi serait faible. Néanmoins, il existe peu de recherche pour mesurer l'impact des écotaxes et des transferts fiscaux. Les décisions dépendent donc d'observations faites, surtout à partir de la recherche sur modèle et l'échange d'expérience du point politique ou de l'entreprise, d'où cette analyse.

L'introduction des impôts est généralement déclenchée par la nécessité de générer des recettes, mais les impôts sont quelquefois inefficaces quant à leur impact sur l'économie. Une étude américaine a estimé que les impôts sur le travail et la rémunération sur le capital peuvent entraîner jusqu'à 0,95 % de perte de rendement pour chaque \$1 de recettes fiscales perçus. C'est pourquoi les ministres des finances ont de bonnes raisons de chercher des moyens de remplacer des impôts inefficaces ou faussés par des impôts qui cherchent à corriger ces distorsions. Les écotaxes seront donc intéressantes pour les ministères des finances s'il est prouvé qu'elles corrigent ces distorsions.

Cette base historique est bien connue : Pigou propose que les écotaxes corrigent le coût des activités polluantes qui doivent être supportées par les collectivités. On a prouvé que des exemples d'écotaxes sur le soufre (Suède), l'enfouissement des déchets (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni), et l'énergie (divers pays) corrigent des activités néfastes (même si l'on a très peu mesuré l'impact pour isoler les effets uniquement attribuables à une écotaxe). Il existe donc des arguments pour utiliser les écotaxes afin de corriger les distorsions de l'économie. En pratique, on s'est inquiété qu'une écotaxe pourrait léser l'économie en raison de la perte de concurrence, d'où des dérogations, dont les exemples les plus fréquents sont les écotaxes. On réintroduit donc la distorsion dans la fiscalité. Néanmoins, rien ne prouve dans les communications présentées à la conférence de la Fondation en automne 1996 "Les politiques en matière d'environnement : la



compétitivité et l'emploi" que la compétitivité a été affectée dans un sens ou d'un autre par une écotaxe.

Les débats de ces ateliers et des précédents ont également examiné l'hypothèse selon laquelle si on utilise les revenus d'écotaxes pour réduire les impôts sur les salaires, on augmenterait la qualité de l'environnement et de l'emploi. Il y a là une vaste documentation. L'étude de l'OCDE montre une ressemblance frappante entre les résultats de presque toutes les études, notamment des plus récentes qui estiment que les politiques environnementales auront un effet bénéfique net sur l'emploi, même s'il est probablement limité. Pour illustrer l'effet d'un transfert fiscal environnement/emploi, les résultats proviennent de l'analyse de Koopman qui porte sur une réduction de 1 % du PIB dans les cotisations de sécurité sociale financées selon une politique budgétaire neutre par une taxe sur le carbone ou l'énergie qui montre une augmentation de 1 % de l'emploi après 7 ans; le document de Moe sur la "Commission de l'écotaxe" du gouvernement norvégien montre une augmentation de 0,5 % de l'emploi après 8 ans en raison d'une augmentation de 1 % du PIB en écotaxes combinée à une réduction de 2,3 % des impôts sur le salaire.

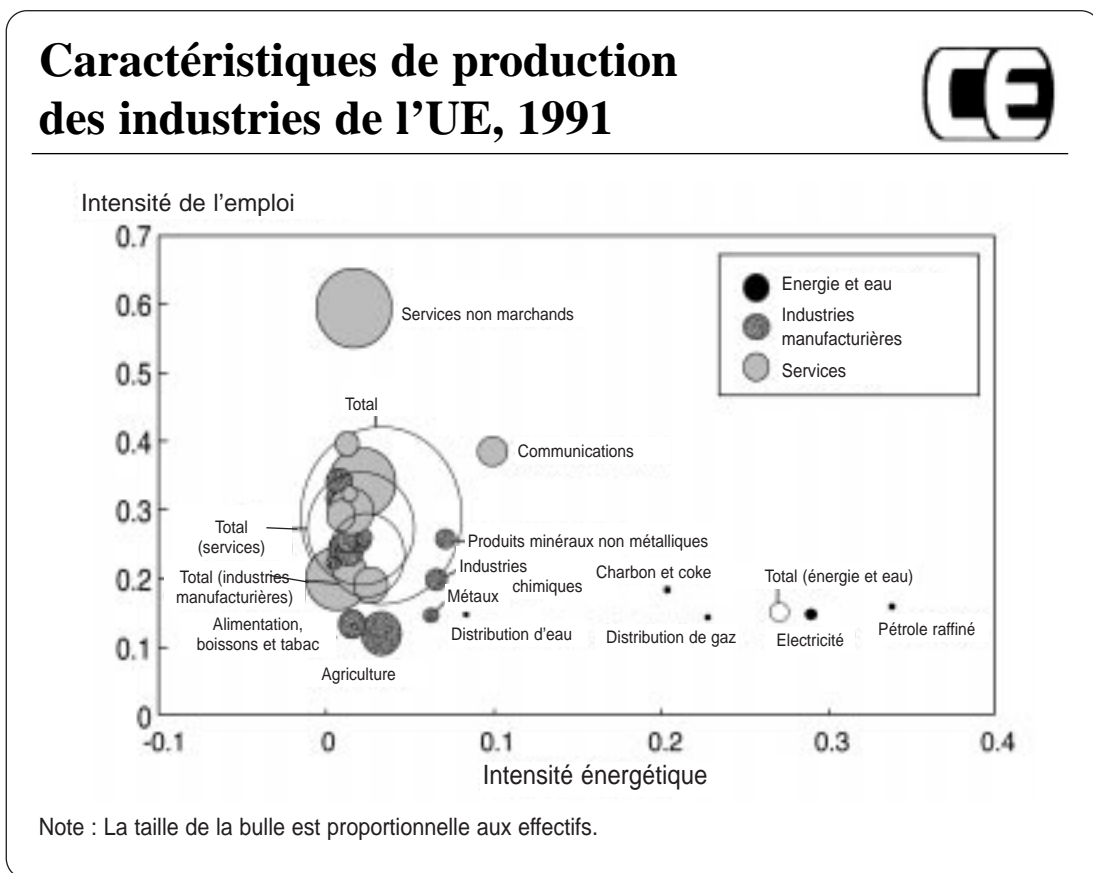


Figure 1 : Caractéristiques de production des industries de l'UE, 1991



Plusieurs communications de chercheurs réputés sur le transfert fiscal environnement/emploi montrent que tout avantage dépendra des attitudes devant plusieurs problèmes, en soulignant le rôle essentiel de l'opinion dans l'industrie (industriels et syndicats) et des gouvernements. Puisque l'on ne peut pas mesurer les effets réels des écotaxes existantes qui pourraient également valider des modèles, cela veut dire qu'il n'y a pas de preuves indiscutables. En l'absence de preuves, on a examiné les aperçus que donnent les recherches et les politiques adoptées. Des exemples du rapport seront résumés ici.

La figure de la page précédente (voir figure 1) basée sur des données empiriques montre l'argumentaire selon lequel une écotaxe entraînerait une augmentation de l'emploi.

La figure démontre que les industries à haute intensité énergétique sont en général à haute intensité de capital alors que les industries à forte intensité de main-d'oeuvre ne sont pas gros consommateurs d'énergie. Ceci ne prouve pas qu'une taxe sur l'énergie neutre du point de vue fiscal entraînerait une augmentation de l'emploi, pas plus qu'une raison de l'appliquer, mais cet exemple fournit des preuves en accord avec un tel résultat.

La Commission néerlandaise de l'écotaxe voit plus dans le recyclage de recettes découlant de taxes sur l'énergie un problème qu'un avantage supplémentaire. Dans une déclaration, elle souligne "les options qui valent la peine d'être retenues pour transférer l'impôt sur le salaire aux écotaxes de l'ordre de 1 % des recettes fiscales totales. Le nombre total d'options intéressantes est limité. A la longue, un tel transfert est surtout possible si le public et les autorités acceptent l'idée d'augmenter les écotaxes: c'est une conclusion et pas une demande". La Commission recommande que l'on se "focalise sur un dividende environnemental important qui découlerait d'un tel transfert fiscal et qu'on ne surestime pas la possibilité d'un double dividende pour l'environnement et l'emploi".

## **Recherche d'autres hypothèses**

L'analyse ci-dessus montre qu'il faut non pas plus de recherches mais un équilibre différent de la recherche, en se focalisant sur les efforts faits pour mesurer les effets des taxes existantes, pour produire de bonnes données pour les décideurs et les moyens de vérifier les résultats des modèles. On a commencé à étudier un troisième couple d'hypothèses concurrentes : celles selon lesquelles la confiance que l'on a dans les modèles macro-économiques d'écotaxes et de transferts fiscaux serait ou ne serait pas augmentée si leurs résultats pouvaient être comparés à l'impact mesuré. L'adoption au Royaume-Uni du Landfill Tax en 1996 (taxe sur l'enfouissement des déchets), combinée à une réduction des cotisations d'assurances sociales des employeurs en 1997, a permis d'étudier des réactions immédiates et une base permettant de mesurer l'impact futur par le biais d'une étude de modèles suivie d'une enquête sur le terrain. Ces travaux sont intéressants pour les gouvernements et l'industrie, mais il reste à savoir si ces résultats ou la recherche sur d'autres écotaxes ou d'autres transferts fiscaux permettraient de tester le troisième couple d'hypothèses.

On a fait un nouveau pas en avant en testant un quatrième couple d'hypothèses concurrentes selon laquelle des changements fondamentaux dans la durabilité créeront ou ne créeront pas d'emplois. Par exemple, remplacer le bois et les matériaux recyclés par des agrégats dans la construction, en passant de la voiture/camion au bus, rail, etc. Une étude des implications de ces scénarios sectoriels a permis d'avoir une idée des causes et des effets rarement visibles dans les statistiques de la recherche économique. Les indications que donne l'impact direct sur l'emploi découlant de l'étude théorique pourraient déboucher sur des recherches plus détaillées afin de tester le quatrième couple d'hypothèses.



PUBLICATIONS

Les publications de la Fondation sont en vente dans votre librairie, dans les bureaux de vente officiels de l'UE ou à l'Office des publications officielles des Communautés européennes, L-2985, Luxembourg. Lorsque le prix n'est pas indiqué, ce document est gratuit et on peut se le procurer à la Fondation.

1. **The Potential for Employment Opportunities from Pursuing Sustainable Development** WP/96/64/EN.
2. **Employment and Sustainability - The Social Partners as a Reality Check** WP/96/63/EN.
3. **P+ (Moniteur de la participation européenne) Numéro 11 – The Social Partners and the Environment** (existe également en EN, DE) N° de catalogue SY-AC-95-002-EN-C.
4. **Environmental Taxes & Charges: National Experiences and Plans – Report of the Dublin Workshop.** N° de catalogue SY-97-86-766-EN-C. ECU 7.
5. **Environmental Taxes & Charges: National Experiences and Plans – Papers from the Dublin Workshop.** N° de catalogue SY-97-96-774-EN-C. ECU 31.50.
6. **The Firm, Competitiveness and Environmental Regulations: A Study of the European Food Processing Industries.** To be published by Edward Elgar and the Office for Official Publications of the European Communities in association with the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. N° de catalogue SX-08-97-969-EN-C. ECU 60.
7. **Local Sustainability and Competitiveness: The Case of the Ceramic Tile Industry.** EF/98/32/EN.
8. **Employment and Sustainability in the EU Manufacturing Sector: Foundries and Mechanical Engineering.** EF/98/31/EN.
9. **Environmental Economic Policies: Competitiveness and Employment – Report on the Conference organised by the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, October 16-17 1996, Dublin.** EF/98/35/EN.
10. **Employment and Sustainability: The UK Landfill Tax. Studies commissioned by the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions 1995-1996.** EF/98/33/EN.

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour toute information sur ce projet, veuillez contacter :

**John Hurley**

Chargé de liaison de l'information, développement durable

Tél. ++353 1 204 32 09

**E-Mail:** john.hurley@eurofound.ie



Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

**Emploi et durabilité : résumé**

Luxembourg : Bureau des publications officielles des Communautés européennes

1999 – 14 pp. – 21cm x 29,7cm

ISBN 92-828-5027-7









OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L- 2985 Luxembourg

ISBN 92-828-5027-7



9 789282 850275